

<b>MOTS-CLÉS :</b>	Docteur Catherine MOJAÏSKY Présidente à Mesdames et Messieurs les Présidents de Syndicat départemental Pour information : Mesdames et Messieurs les Trésoriers  Paris, le 31 janvier 2018
<b>NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES AN II</b>	

L.18/09

Chers amis,

## Négociations conventionnelles an II

### > Réunion bilatérale avec Nicolas Revel du 19 janvier 2018

Cette réunion, comme les précédentes, a tourné autour des paniers des actes de prothèse et plus précisément autour du panier reste à charge zéro.

La difficulté majeure se résume toujours à « Comment concevoir un panier qui permette de répondre aux différentes situations pathologiques sans que cela paraisse bas de gamme et que cela soit compatible économiquement pour les financeurs ? »... Et pour nous le moins impactant possible !

#### Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

54, rue Armand Tardieu  
Tél. : 01 51 51 51 51  
Courriel : [presidence@cnsd.fr](mailto:presidence@cnsd.fr)

Tant et si bien que le cadrage financier entre l'UNOCAM, les complémentaires et le ministère tarde à trouver des réponses. 56 79 20 26

De plus, les critères de différenciation entre les différents types de couronne esthétique atteignent de tels degrés de précision, qu'ils ne pourront qu'engendrer incompréhensions, dérives et conflits.

En ce qui concerne la profession et plus particulièrement pour la CNSD, la crainte majeure est **que l'attractivité du panier RAC 0 pour nos patients soit telle, qu'il draine l'essentiel de l'activité prothétique faisant perdre tout sens non seulement au panier d'actes à honoraires maîtrisés, mais aussi qu'il réduise à la portion congrue la préservation des espaces de liberté.** Avec des tarifs bas et sans compensation financière sur les actes de soins, ce serait une perte importante pour les recettes de nos cabinets.

Conscient de ces obstacles et faute de propositions financières concrètes, Nicolas REVEL nous a laissé entendre que la **réunion du 2 février 2018 pourrait être reportée** afin de ne pas renouveler l'expérience décevante du 15 décembre 2017.

☞) L'annulation a été officiellement confirmée le 26 janvier 2018. La prochaine séance de négociation se déroulera le 16 février 2018 à 14h.

### > Concertation sur le RAC 0 du 23 janvier 2018

A plusieurs reprises, la CNSD s'était étonnée de ne pas être associée aux discussions avec le ministère sur le RAC 0. Aussi, quand le 15 janvier 2018, Catherine MOJAÏSKY a reçu d'Agnès BUZYN une invitation à une réunion de concertation le 23 janvier 2018 à 9h, c'est en toute logique qu'elle y a répondu favorablement.

Liste des présents à la réunion qui a duré 1h30 ... du beau monde !

- Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé
- Delphine GENY-STEPHANN, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances
- Mathilde LIGNOT-LELOUP, Directrice de la Sécurité Sociale (DSS)
- Raymond LE MOIGN, Laurent HABERT, Lionel COLLET, Cabinet de la ministre de la Santé
- Cécile COURREGES, Directrice Générale de l'Offre de Soins (DGOS)
- Jean-Marc AUBERT, Directeur de la DREES
- Maurice PLANEL, Président du CEPS (Comité Economique des Produits de Santé)
- Représentant de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Nicolas REVEL, Directeur Général de la CNAM et de l'UNCAM,
- Maurice RONAT, Président de l'UNOCAM
- Thierry BEAUDET, Président de la Mutualité Française
- Jean-Paul LACAM, Délégué Général du CTIP
- Le Représentant de la FFA-Assurance
- Pour la branche dentaire : Catherine MOJAÏSKY (CNSD) et Patrick SOLERA (FSDL)
- Pour la filière optique : syndicats d'opticiens, représentant des médecins ophtalmologistes, centres mutualistes, fabricants, industriels
- Pour la filière audioprothèse : syndicat d'audioprothésistes, représentant des médecins ORL, fabricants, industriels
- Représentants France Assos (Usagers)

Agnès BUZYN a rappelé que cette concertation lancée auprès de différents acteurs sur le projet "reste à charge zéro" vise à traduire dans les faits l'engagement présidentiel de proposer aux Français une offre de soins sans reste à charge dans l'optique, les prothèses dentaires et audioprothèse. Puis elle a dressé un "état des lieux" et une méthode de concertation.

Pour le secteur des soins dentaires, elle a indiqué que la responsabilité des discussions incombait à l'assurance maladie dans le cadre du dialogue conventionnel en cours et pour les secteurs optique et

audioprothèse, au ministère, via la Direction de la sécurité sociale (DSS).

S'agissant du calendrier, Agnès BUZYN a indiqué que les négociations avec les trois filières devaient aboutir avant la fin du mois de mai, avec pour le secteur dentaire, **une probabilité d'aboutir plus rapidement (mi-avril 2018) dans le cadre de la convention**, même si la mise en place se fera par étapes pour chacune des filières entre 2019 et 2022.

Les arbitrages seront rendus fin mai ou début juin et les mesures annoncées en juin et si besoin, incluses dans le PLFSS 2019.

Rien en ce qui concerne le financement, il reposera sur l'intervention combinée de l'AMO et des OCAM, sans augmentation des tarifs des assurances complémentaires, au-delà de l'évolution tendancielle (2 % annuel). Les assureurs complémentaires devront retrouver des marges de manœuvre pour augmenter la prise en charge sans augmenter les tarifs. Seront concernés par le RAC zéro, les détenteurs d'une couverture complémentaire, soit "environ 95 % de la population". Les contrats des assureurs privés devront proposer le RAC zéro sur un "panier de prestations nécessaires et de qualité" et cette offre RAC zéro sera incluse dans les obligations prévues au titre des contrats bénéficiant d'un taux réduit de taxation ("contrats responsables").

**Le dispositif de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), dont bénéficie 1,1 million de personnes, sera adapté pour garantir le reste à charge zéro.**

Les dispositifs inclus dans le panier de prestations « reste à charge zéro » devront répondre de manière "médicalement pertinente" aux besoins des assurés dans des conditions « correspondant à *une attente sociale légitime* ». **Ce qui signifie clairement que le panier RAC 0 ne devra pas ressembler à du « bas de gamme ».**

**Ce panier sera évolutif.**

Agnès BUZYN a indiqué qu'elle serait aussi attentive à la réorganisation des filières pour faciliter l'accès à la prévention et l'organisation des soins. Et à propos du secteur dentaire, **elle a soutenu l'idée de la CNSD de faire évoluer le profil de l'assistant dentaire** vers un niveau 2, afin que « *des professionnels de santé interviennent plus en amont des dentistes pour la partie prévention et que les dentistes se reconcentrent sur d'autres soins* ».

Avant de partir en conférence de presse, la Ministre a invité chacun des participants à s'exprimer librement ; vous trouverez ci-joint le dossier de presse du Ministère de la Santé (PJ1), où nous avons surligné quelques passages ainsi que le communiqué de presse rédigé par la CNSD (PJ2).

Même si nous n'avons pas à ce jour d'éléments financiers, ni connaissance du contenu des paniers, nul ne peut aujourd'hui douter de la volonté du Gouvernement de mettre en place ce RAC 0 avant la prochaine élection présidentielle.

L'enjeu des prochaines séances de négociation portera :

- sur le contenu des paniers de soins ainsi que sur l'équilibre économique : il ne saurait être question de se voir imposer un panier RAC 0, qui aille à l'encontre de l'équilibre soins / prothèses, mais aussi entre les paniers prothétiques,
- sur le risque de confiscation des financements originellement cantonnés aux soins opposables, et qui pourraient se voir affectés aux augmentations des bases de remboursement des prothèses par l'AMO, pour alimenter le panier RAC 0, mais sans aucun bénéfice pour les praticiens,
- sur les contreparties des plafonds,
- sur la réalité des espaces de liberté,
- sur les clauses de sauvegarde,
- sur les priorités dans les revalorisations des actes de soins et de chirurgie,
- sur les mesures relatives à la prévention et à la pertinence, etc. ...

Les délais pour aboutir, à la rédaction d'un texte conventionnel dont à ce jour nous n'avons pas la moindre ligne semblent très courts.

Les préoccupations, sont diverses :

- pour les financeurs il s'agit d'entrer dans un cadre économique contraint,
- pour les praticiens il ne saurait être question que ce RAC 0 vienne remettre en cause le deal de départ à savoir le rééquilibrage soins/prothèses déjà bien difficile à trouver. Et bâcler tous les autres points à traiter qui n'ont toujours pas été finalisés.

Il ne faudrait pas que cette « impérieuse » volonté ministérielle à vouloir aboutir rapidement, ressemble au mauvais film que nous avons vécu il y a un an lors de la négociation de l'avenant n°4, bâclé et non abouti par manque de temps.

Vous l'avez compris : nous sommes encore loin d'avoir une proposition rédigée de la future Convention et le nombre de réunions semble bien insuffisant.

Quel que soit le niveau d'avancement, nous aurons besoin de revenir vers vous pour vous informer, faire le point, échanger et prendre des décisions. À cet effet, une date a été fixée et une salle réservée pour réunir un Conseil des départements Extraordinaire le jeudi 12 avril 2018.

**📣 SAVE THE DATE : CAC extraordinaire le jeudi 12 avril 2018**

Amitiés.

PJ. : 1 dossier de presse du ministère de la Santé  
2 communiqué de presse de la CNSD

